

IMPORTANT : tout ou partie des présents règlements peuvent être amenés à être modifiés à tout moment.

La version actualisée est celle disponible sur le site internet

■ **RESTAURANT SCOLAIRE**

■ **GARDERIE MUNICIPALE**

■ **CENTRE DE LOISIRS**

Réservations Obligatoires pour :

CANTINE / GARDERIE DU SOIR

CENTRE DE LOISIRS (ALSH)

Accéder à votre espace famille à l'adresse :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieLeVerger35160/accueil>

N'oubliez pas de faire vos réservations **AVANT 9h** chaque vendredi pour la semaine suivante

■ RESTAURANT SCOLAIRE



18 rue des Petites Plesses

35160 LE VERGER

contact@mairie-le-verger.fr

Les repas sont préparés par un prestataire extérieur : Convivio. Ils sont servis et encadrés par le personnel communal

Les menus sont consultables au restaurant, sur le site internet de la Mairie et l'application gratuite PanneauPocket #LeVerger et sur <https://www.clicetmiam.fr/> code établissement : **1MCW5Z**

Tarifs **RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES**

IMPORTANT : le tarif social à 1€ pourrait être revu en cas de dénonciation de la convention par l'État.

Quotient Familial (QF)*	ENFANT VERGÉEN	ENFANT NON-VERGÉEN	MAJORATION (enfant non inscrit)
< 813	1,00 €	1,00 €	+ 4 €
813 - 1096	4,63 €	5,33 €	+ 4 €
1096 - 1500	4,92 €	5,62 €	+ 4 €
> 1500	5,21 €	5,91 €	+ 4 €
Tarif adulte	7,24 €		

* fournir l'attestation de QF de la CAF à la Mairie (à défaut, le tarif maximal de 5,21 € sera appliqué ou 5,91 € pour les enfants non-vergées).

Majorations, absences facturées

- enfant non inscrit qui se présente au repas ⇒ majoration de 4 € (quel que soit le QF de la famille).

- enfant inscrit qui ne se présente pas au repas ⇒ le repas est facturé*

* non facturé si l'enfant est malade (présentation d'un certificat médical dès son obtention ou justification écrite des parents par mail)

Inscriptions/désinscriptions hors délai : absence, oubli, erreur...

Prévenir immédiatement la Mairie par mail (ou téléphone au 02 99 07 92 15 si impossibilité de faire autrement. Une confirmation écrite devra être envoyée par mail dès que possible).

Pour le jour même, prévenir impérativement au plus tard **AVANT 9h**

(via votre espace famille ou par email à la mairie – contact@mairie-le-verger.fr pour vos demandes d'absence)

Les serviettes en tissu :

Pour les Très Petites Sections et les Petites Sections: des bavoirs en tissu sont fournis.

Pour les Moyennes Sections jusqu'au CM2 : les élèves apportent le lundi matin une serviette en tissu qu'ils déposent dans un casier individuel à la fin de chaque repas. Ils ramènent leur serviette le vendredi à la maison pour le lavage. Pour la bonne hygiène des enfants, il est de la responsabilité des enfants et de ses parents de s'assurer du respect de cette organisation.

LES MÉDICAMENTS ne peuvent être acceptés ou administrés au restaurant scolaire (à prendre en compte en cas de traitement de l'enfant). Horaires habituels des repas : 12h05 pour les maternelles, 12h55 pour les primaires.

■ GARDERIE MUNICIPALE



4 route de Mordelles
35160 LE VERGER
☎ 06 46 26 84 70
contact@mairie-le-verger.fr

Réservations Obligatoires

Accéder à votre espace famille à l'adresse :
<https://portail.berger-levrault.fr/MairieLeVerger35160/accueil>

N'oubliez pas de **faire vos réservations**
AVANT 9h chaque vendredi pour la semaine
suivante

➔ Accès par la cour de l'école de la Vallée du Rohuel
(même local que le Centre de Loisirs)

Merci de respecter les accès de secours pompiers quand vous vous stationnez

Horaires à la rentrée

- Matin : 7h15 à 8h20
- Soir : 16h15 à 18h45 (prise en compte à 16h30 pour les élèves de l'école Ste-Bernadette)

Tarifs

Le quart d'heure de garderie	0,40 €
Dépassement après 18h45	4 € le ¼ d'heure entamé

Toute situation de retard est signalée, par les agents, dès le lendemain matin à la Mairie.

Inscriptions/désinscriptions hors délai : absence, oubli, erreur

Pour le jour même, prévenir au plus tard **AVANT 9h**

Pour une demande d'absence, possibilité d'agir dans votre espace famille **jusqu'à 9h**

Prévenir immédiatement la mairie par mail (ou téléphone au 02 99 07 92 15 si impossibilité de faire autrement : une confirmation écrite devra être envoyée par mail dès que possible)

NB : LA GARDERIE DU MATIN n'est pas réservable, elle apparaît sur le portail famille à titre informatif (vous avez possibilité de masquer ce service dans le planning des activités de votre espace famille).

Étude surveillée du lundi soir et du jeudi soir :

elle débutera le lundi 8 septembre et l'inscription se fait auprès d'un agent de la garderie lors de la première semaine de rentrée des classes.

16h30 à 16h55 : récréation et goûter (non fourni)

17h à 17h30 : Etude surveillée pour les primaires des deux écoles (CP au CM2)

L'étude se déroule dans les locaux de l'école de la Vallée du Rohuel.

Afin de ne pas perturber le travail de tous les enfants présents, il n'est pas possible de récupérer les enfants participant à cette étude avant 17h30.

Après l'étude, les enfants regagnent la garderie ou rentrent à leur domicile.

Goûter

Le goûter n'est pas fourni, il est à la charge des parents.

Important

LES MÉDICAMENTS ne peuvent être acceptés ou administrés pendant la garderie (à prendre en compte en cas de traitement de l'enfant).

CENTRE DE LOISIRS municipal ou ALSH



4 route de Mordelles

35160 LE VERGER

centredeloisirs@mairie-le-verger.fr

☎ 02 23 43 15 58 / 06 22 44 82 67

Accès par la cour de l'école (même local que la garderie)

Pour toute demande autre que la facturation, contactez votre interlocuteur unique à l'adresse centredeloisirs@mairie-le-verger.fr ou au 06 22 44 82 67

Horaires d'une journée type à titre d'information

- 7h30 - 9h30 Accueil des enfants, on se réveille tranquillement.
- 9h30 - 10h00 Rangement, préparation des activités et discussions matinales.
- 10h00 - 11h30 Temps d'animation et de jeux.
- 11h45 - 12h15 Départ des enfants (si matinée sans repas).
- 12h00 - 13h30 Repas et moment de partage.
- 13h00 - 14h30 Départ des enfants (si matinée avec repas).
- À partir de 13h30 Sieste échelonnée et/ou temps calme pour les 3-4 ans, selon les besoins de l'enfant.
- 13h30 - 14h30 Temps calme pour les 5 ans et plus.
- 14h30 - 16h00 Temps d'animation et de jeux.
- 16h00 - 16h30 Goûter et moment de partage.
- 16h30 - 18h30 Départ des enfants.

Accueil de l'enfant:

Attention, l'enfant peut être accueilli **uniquement pour la MATINÉE (avec ou sans repas) OU en JOURNÉE COMPLÈTE (avec repas obligatoire).**

Réservations :

Anticiper les réservations, c'est assurer que votre(vos) enfant(s) soit(ent) accueilli(s) dans les meilleures conditions.

Tarifs

Mercredis et vacances scolaires

Centre de loisirs	<u>Enfants vergéens</u>		<u>Enfants extérieurs</u>	
	2025-2026		2025/2026	
	½ journée	Journée	½ journée	Journée
QF ≤ 813 €	6,32 €	12,63 €	6,76 €	13,51 €
813 € ≤ QF < 1 096 €	7,40 €	14,79 €	7,95 €	15,90 €
1 096 € ≤ QF < 1 500 €	7,65 €	15,30 €	8,21 €	16,41 €
≥ 1 500 €	7,91 €	15,81 €	8,46 €	16,92 €
Le 1/4h après 18h30		4,00 €		4,00 €

A FOURNIR

Attestation de
Quotient Familial
de la CAF

MAJORATION dépassement horaire **après 18h30** : 4 € le ¼ d'heure entamé

Les tarifs ci-dessus n'incluent pas les repas, pas de tarification sociale pour la restauration, prix unique :

- **REPAS pour les enfants vergéens** : 4,63 €
- **REPAS pour les enfants non-vergéens** : 5,36 €

Tarifs activités centre de loisirs

Activités	Tarifs
Parc animalier	6€
Cinéma	3€
Journée plage	3€
Jardin de Brocéliande	3€
Journée pêche	3€
Pique-Nique	3€

Absences facturées

- **enfant inscrit qui ne se présente pas au Centre de Loisirs** ⇒ la réservation est facturée comme une présence*
- **enfant inscrit qui ne se présente pas au repas** ⇒ le repas est facturé au tarif en vigueur*

* La journée et le repas ne seront pas facturés si l'enfant est malade (sur présentation d'un certificat médical dès son obtention ou justification écrite des parents, par mail)

Attention : les familles doivent obligatoirement inscrire leurs enfants en remettant au Centre de Loisirs la **fiche d'inscription** ainsi que l'**autorisation parentale** jointes au programme d'activités.

A noter Lors des journées de sortie, il est impératif que tous les enfants soient inscrits pour y participer. Ces jours là, pas d'accueil au centre de loisirs pour les autres enfants.

Toute réservation non annulée 48h avant le début du service sera automatiquement facturée (y compris le repas)

Inscriptions/désinscriptions hors délai : absence, oubli, erreur, changement exceptionnel

Prévenir immédiatement le Centre de Loisirs

- par mail à l'adresse centredeloisirs@mairie-le-verger.fr
 - par téléphone au **06 22 44 82 67**
- (une confirmation écrite devra être envoyée par mail dès que possible)

Pour une demande d'absence, possibilité d'agir 48h avant le début du service dans votre espace famille

Règlement intérieur (annexé au présent document)

L'inscription au Centre de Loisirs (ALSH) vaut acceptation des familles du règlement intérieur.

FACTURATION DES SERVICES ET PAIEMENT

Vous recevrez une **facture unique regroupant tous les services** utilisés sur le mois.

Les modalités de paiement sont indiquées sur la facture. Les chèques **ANCV et CESU** sont acceptés (sauf pour les repas) : se présenter au **SGC de Montfort/Meu (Service de Gestion Comptable)**.

PAIEMENT EN LIGNE

Possibilité de régler en ligne en vous connectant sur www.payfip.gouv.fr (vous trouverez les références à rappeler sur l'avis des sommes à payer).